

Une problématique des genres. De la situation à la construction textuelle

*Patrick Charaudeau
Université de Paris 13
Centre d'Analyse du Discours*

Une façon de poser les problèmes

Dans un article pour la revue *Réseaux*¹, intitulé “Les conditions d’une typologie des genres télévisuels d’information”, je commençais par présenter les problèmes que pose la notion de genre. Je m’appuyais alors sur les différentes catégories que nous a livrées la tradition littéraire pour mettre en évidence la diversité des critères auxquels celle-ci avait recours, et finalement mettre en cause leur pertinence lorsqu’il s’agit de classer des textes non littéraires. Je m’aperçois maintenant que j’ai satisfait là à l’exercice classique, lorsqu’on écrit un article, qui consiste à faire «une revue critique de la question» avant d’avancer son propre point de vue. Mais ce qui est symptomatique en l’occurrence, c’est de m’être référé, comme d’autres, à la tradition littéraire, comme si la question des genres ne pouvait être traitée sans «en passer par là». Certes, nous sommes encore les héritiers de cette tradition, mais il m’apparaît maintenant que c’est une erreur, qu’il vaut mieux rompre avec celle-ci et qu’il est préférable de reposer cette question dans une autre filiation. D’ailleurs, si l’on revient à l’Antiquité, on s’aperçoit que depuis cette époque, ont coexisté deux problématiques. L’une issue de la position du poète de la Grèce pré-archaïque, lequel, inspiré des dieux, avait à charge de célébrer les héros (genres épique et épideictique), et de résoudre les énigmes (les mythes), ce qui a abouti à codifier la poésie en un certain nombre de genres tels l’épique, le lyrique, le dramatique. L’autre, issue de la nécessité de gérer la vie de la cité et les conflits commerciaux et politiques, qui a pris naissance dans la Grèce classique et son essor dans la Rome cicéronienne, faisant de la parole publique un instrument de délibération et de persuasion politique. C’est donc dans cette deuxième filiation que je m’inscrirai, et que je reprendrai certaines des tentatives de définition des genres non littéraires pour poser les problèmes d’une autre façon, et tenter à mon tour de faire des propositions.

On peut considérer, évidemment en simplifiant, que la question des genres non littéraires a été, ou est, abordée de diverses façons. En déterminant des «lieux de parole» —des lieux sociaux disaient les anciens— qui résultent de la façon dont une société structure, institutionnellement, la pratique sociale en grands secteurs d’activité : le politique, le religieux, le juridique, le scientifique, l’éducatif, etc. D’après des grandes «fonctions» de base de l’activité langagière, selon le pôle de l’acte de communication vers lequel elles sont orientées : ce sont les fonctions bien connues de Jakobson (émotive, conative, phatique, poétique, référentielle et métalinguistique)²,

¹ Revue *Réseaux* n°81, Janvier-Février 1997, Paris, Cnet.

² Jakobson R., *Essais de linguistique générale*, Ed. de minuit, Paris, 1963

² Jakobson R., *Essais de linguistique générale*, Ed. de minuit, Paris, 1963

ou de Halliday (instrumentale, interactionnelle, personnelle, heuristique, imaginative, idéationnelle, interpersonnelle, etc.)³. En se fondant sur la «nature communicationnelle» de l'échange verbal selon que, comme le propose Bakhtine⁴, celle-ci est «naturelle», spontanée (genres premiers), ou «construite», institutionnalisées (genres seconds) ; ou que, comme d'autres le proposent, les textes produits sont dialogiques ou monologiques, oraux ou écrits. En s'appuyant sur l'«appareil formel de l'énonciation», comme l'a proposé Benveniste avec l'opposition «discours / récit»⁵, et d'autres qui, dans cette lignée ou celle des travaux de Culioli, font des classifications en fonction des marques énonciatives. En tentant de définir des «types d'activité langagière», ayant une valeur plus ou moins prototypique, tels le narratif, l'argumentatif, l'explicatif, le descriptif, etc. En décrivant les caractéristiques formelles des textes et en rassemblant les marques les plus récurrentes pour conclure à la détermination d'un genre textuel⁶. Enfin, en cherchant à déterminer un domaine de production de discours d'après des textes fondateurs dont la finalité est de déterminer les valeurs d'un certain domaine de production discursive, comme peuvent l'être le discours philosophique, le discours scientifique, le discours religieux, le discours littéraire, etc.⁷. Cette rapide revue des façons d'aborder la notion de genre ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle rappelle au passage, si besoin était, la complexité de la question, mais elle est surtout destinée à montrer que ce qui est pris en compte pour définir cette notion concerne tantôt l'*ancrage social* du discours, tantôt sa *nature communicationnelle*, tantôt les *activités langagières* mises en œuvre, tantôt les *caractéristiques formelles* des textes produits. Or, on peut se demander si ces différents aspects ne sont pas liés. Je les reprendrai donc ici pour mettre en évidence les problèmes qu'ils posent lorsqu'on les considère séparément, et proposer une manière de les articuler.

En premier lieu, l'aspect de l'*ancrage social* qui fonde les genres en les rattachant aux différentes pratiques sociales qui s'instaurent dans une société. Celles-ci peuvent jouer, pour les acteurs langagiers, un rôle empirique de point de repère, point de repère sans lequel, comme le dit Bakhtine, «l'échange verbal serait impossible»⁸. Mais on peut aller jusqu'à les considérer comme un champ structuré (au sens de Bourdieu), où s'instaurent des rapports de forces symboliques entre les acteurs, rapports de forces plus ou moins hiérarchisés et institutionnalisés selon le champ concerné. Ces champs —que je préfère appeler «domaines de pratique langagière» parce que cette dénomination renvoie davantage à l'expérience

³ Halliday M.A.K., "The functional basis of language", in Bernstein D. (ed) *Class, codes and control*, vol.2, Routledge and Kegan Paul, London, 1973 ; "Dialogue with H. Parret", in Parret H. (ed.), *Discussing language*, Mouton, La Haye, 1974.

⁴ Bakhtine M., *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris, 1984.

⁵ *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1969

⁶ Voir les carnets du Cediscor n°1 *Un lieu d'inscription de la didacticité*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1992.

⁷ Ce que D. Maingueneau et F. Cossuta appellent les «discours constitutants», voir leur article in *Langages* n°117, Paris, Larousse, 1995.

⁸ *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984.

communicative— déterminent donc par avance l'identité des acteurs qui s'y trouvent, les rôles qu'ils doivent tenir, ce qui fait que les significations des discours qui y circulent sont fortement dépendantes de la position de leurs énonciateurs. En radicalisant ce point de vue, on pourrait dire que c'est le statut de l'acteur social et le rôle qu'il joue qui sont déterminants pour juger de la conformité d'un discours vis-à-vis du domaine dans lequel il est produit. Ainsi, tout discours serait marqué au sceau d'une certaine "performativité", dès lors que l'acteur social, qui en est l'origine énonciative, serait reconnu dans son statut : ce n'est plus ce qui est dit qui compte, mais l'origine énonciative externe de ce qui est dit.

C'est pourtant ce qui fait question (d'où les conditionnels). A faire dépendre la signification des discours du statut de l'acteur producteur de l'acte de langage, de sa position de légitimité plus que de son rôle de sujet énonciateur, cela voudrait dire que quelle que soit la façon de parler, il produirait un discours typique du domaine concerné. Dès lors, le prêtre qui baptise pourrait aussi bien dire «Je te décore» que «Je te baptise», ce qui veut dire qu'il n'existerait pas de caractéristiques discursives propres à un domaine⁹ : appartiendrait au genre politique tout discours produit dans le domaine de pratique politique, au genre médiatique tout discours produit dans le domaine de pratique des médias, au genre scientifique tout discours produit dans le domaine de pratique des sciences, etc.

Or, on peut faire raisonnablement l'hypothèse que tout domaine de pratique sociale tend à réguler les échanges, et par voie de conséquence à instaurer des régularités discursives, voire, comme l'a montré l'ethnométhodologie, des ritualisations langagières, dont on pourrait même dire qu'elles constituent l'une des marques (au sens où l'on marque un territoire) du domaine¹⁰. Reste qu'il faut trouver le moyen d'articuler ce domaine de pratique sociale avec l'activité discursive. La difficulté provient du fait que ces domaines de pratique sont trop extensifs et englobants pour qu'on puisse y repérer des régularités discursives. La proposition qui va suivre consiste précisément à structurer le domaine de pratique sociale en domaine de communication, ce qui constitue une réponse possible à cette question. En attendant, on prendra acte du fait que, si l'on veut étudier les discours qui se déploient et circulent dans des lieux sociaux, on ne peut se passer d'une catégorisation de ceux-ci.

En ce qui concerne les types d'*activité langagière*, le problème qui se pose est de savoir à quoi elles correspondent du point de vue de la

⁹ C'est, finalement, pousser au bout la proposition de Bourdieu qui dit que «Le pouvoir des paroles n'est autre chose que le *pouvoir délégué* du porte-parole» du fait que le pouvoir ne se trouve pas dans les mots mais dans les «conditions sociales d'utilisation des mots», (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris Fayard, pp. 103.

¹⁰ Les anciens en avait fait l'hypothèse d'une façon peut-être un peu trop radicale dans la mesure où pour eux on ne pouvait être reconnu et légitimé dans un «lieu social» que si coïncidaient le rôle langagier que l'on tenait et la forme langagière que l'on produisait. Ce qui explique que la forme étant légitimante, elle puisse être catégorisée (Aristote). Sonia Branca rappelle, en citant les travaux de A. Collinot, F. Mazière et F. Douay-Soublin, que c'est ce modèle que les jésuites ont entretenu par les classes de rhétorique jusqu'au 18^e siècle (voir : "Types, modes et genres", à paraître dans la revue *Langage et Société* n°87).

production langagière : correspondent-elles à des opérations mentales ou sont-ce des modes d'organisation textuelle ? A lire les travaux sur la question, deux tendances semblent en effet se dégager.

L'une, que l'on nommera cognitive, dans la mesure où elle se rattache à une théorie cognitive générale sur le langage. Cette tendance consiste à décrire les opérations de la pensée qui se trouverait en correspondance avec telle ou telle organisation textuelle. Cette position postule qu'existeraient dans l'esprit des schématisations abstraites ordonnées (scripts) qui joueraient le rôle de prototypes originels à partir desquels s'ordonnerait un mécanisme de projection en discours (down), lorsqu'il s'agit de rendre compte du processus de production des textes, ou vers lesquels s'ordonnerait un mécanisme de reconstruction de la schématisation (up), lorsqu'il s'agit de rendre compte du processus de compréhension. C'est pourquoi les psycholinguistes s'appuient, pour leurs descriptions ou expérimentations sur des marques formelles («marquage morphologique»), mais qui ne jouent ici que le rôle de traces révélatrices de ces opérations¹¹.

L'autre tendance, qu'on pourrait appeler "sémio-discursive", consiste à considérer que, tout texte étant hétérogène, ce n'est pas celui-ci qui peut être classé, mais ce qui, à un niveau plus abstrait, en constitue la structure. Dès lors, on peut considérer que les schématisations, même si elles relèvent d'opérations mentales, ne sont pas tant des processus d'engendrement / compréhension du texte que le reflet de son «armature», comme le dit J.M. Adam (1992)¹². Pour cet auteur, les catégories prototypiques homogènes qui constituent cette armature sont des «séquences autonomes» (récit, description, explication, argumentation et dialogue) dont la configuration se repère par les faisceaux de régularités que l'on trouve dans le texte. Pour d'autres, il s'agit là d'un ensemble de procédés, ce que moi-même j'ai appelé des «modes d'organisation du discours» (narratif, descriptif, argumentatif)¹³, qui doivent être considérés comme des conditions de construction du discours dont disposerait le sujet parlant pour organiser son intention discursive, et non point comme la schématisation du texte.

Il n'empêche que ces deux tendances posent la question de ce que serait un niveau d'organisation du discours qui ne soit pas celui de la configuration formelle, tout en étant lié aux marques formelles des textes sans en être complètement dépendant. A ce propos, on peut signaler la proposition intéressante de J.P. Bronckart qui distingue "type" de "genre" «en ce que [le type] constitue un segment de texte, et d'autre part en ce qu'il implique une possibilité d'identification sur la base de ses propriétés linguistiques»¹⁴. En effet, on sait d'une part qu'un procédé d'organisation ou de schématisation (argumentative par exemple) peut être configuré de diverses manières —y compris sous une apparence narrative—, et que

¹¹ Voir Caron J., *Précis de psycholinguistique*, PUF, Paris, 1989. Richard J.F., "La représentation de l'action", revue *Langages* n°100, Larousse, Paris, 1990.

¹² *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris Nathan Université, 1992.

¹³ *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.

¹⁴ "Aspects génériques, typiques et singuliers de l'organisation textuelle ; des actions aux discours", in *Langage, théories et applications en FLE. Texte et compréhension*, revue *Ici et là* ; Association ADEF, Madrid, 1994.

d'autre part n'importe quel type de texte (par exemple le type publicitaire) peut mélanger plusieurs de ces procédés. De plus, il semble que ce niveau d'organisation du discours ne soit pas lié à un domaine de pratique sociale. On verra que la proposition qui suit consiste à faire jouer à ce niveau un rôle d'articulation entre le lieu des pratiques sociales et celui de la configuration textuelle.

Tenter de classer les textes à partir de la *réurrence des marques formelles* pose d'autres types de problèmes. Prenons un texte, on y trouve des régularités marquantes (l'emploi de tournures impersonnelles, de connecteurs, de formes temporelles, de pronoms, etc.); puis on prend d'autres textes qui semblent appartenir au même genre (on ne se posera pas ici la question du point de vue) : on constate que d'un texte à l'autre certaines formes sont différentes et d'autres sont ressemblantes. On en conclura que cet ensemble de textes se caractérise par certaines réurrences formelles, ce qui permettra d'en faire une classe, un type ou un genre. Mais alors apparaissent deux problèmes.

Le premier est relatif au sens dont ces formes peuvent être porteuses. On connaît le phénomène de la polysémie des formes tant lexicales que grammaticales qui fait qu'on n'est jamais sûr qu'une même forme se trouvant dans plusieurs textes ait la même signification. L'«interrogation» peut correspondre à une catégorie de *demande de dire* ou de *demande de faire*, de *requête* ou d'*injonction*, de *demande d'information* ou de *demande de validation*. Les «tournures impersonnelles» et les «nominalisations» peuvent avoir une fonction de *distanciation* à des fins de neutralisation de la subjectivité du sujet parlant (comme dans les textes administratifs ou scientifiques), ou de mise en place de *présupposés d'évidence* (comme dans les textes politiques ou les titres de journaux). Cette poly-appartenance des formes à des catégories différentes constitue un premier obstacle —certes, non insurmontable— à une classification des textes à partir de leurs réurrences formelles.

Le deuxième problème, corrélatif du précédent, réside dans le fait que l'on ne sait pas si ces réurrences nous garantissent que l'on a affaire à un type de texte. Ce qui est en cause ici, c'est de savoir si les réurrences formelles sont exclusives ou seulement spécifiques d'un type de texte. Si elles sont exclusives, alors on sera fondé à déterminer un genre textuel, mais à condition d'en prouver l'exclusivité par un travail de comparaison systématique avec d'autres types de textes. Si elles sont spécifiques —c'est à dire propres à un type de textes mais non exclusives de celui-ci—, alors il y a fort à parier pour que les textes que l'on regroupe au nom de cette spécificité constituent une classe hétérogène au regard de la situation. Par exemple, on serait amené à regrouper dans une même classe un texte dit administratif, un texte dit didactique, un texte dit scientifique ou un texte dit journalistique du fait qu'ils auraient en commun des mêmes caractéristiques formelles (nominalisations, tournures impersonnelles, présence de *on*, construction appositive des phrases, etc.). Evidemment, on pourrait répondre que cela n'empêche pas de considérer que chacun de ces types de textes se caractérise par ces régularités formelles auxquelles s'ajoutent

d'autres et que c'est cette somme qui constitue la spécificité du genre. Oui, mais cela renvoie du même coup à une ultime question : à quels critères on a recours pour dire qu'un texte est administratif, politique, didactique ou scientifique ? Est-ce qu'on ne donne pour acquis ce qui doit être démontré ? On présuppose que l'on a affaire à un texte administratif, puis on en donne les caractéristiques formelles qui lui sont spécifiques et non exclusives. Or, justement, la question se pose de savoir en quoi ce texte peut être dit administratif. Et nous voilà revenu à la case départ, c'est-à-dire à la question du domaine de pratique sociale. Les caractéristiques formelles ne seraient que des traits caractérisant qui apporteraient aux textes des propriétés *spécifiques*, et non des traits définitoires qui apporteraient aux textes des propriétés *constituantes*.

A poser le problème des genres textuels en opposant ce qui se passe en amont de la production langagière —les conditions de production apportées par les domaines de pratique— à ce qui se passe en aval —les caractéristiques formelles des textes—, en s'interrogeant au passage sur la place qu'occupent les activités langagières, il apparaît que la question de fond qui est posée est celle des contraintes et de la liberté dont dispose le sujet parlant. Accepter qu'il existe des genres, c'est reconnaître que la production langagière est soumise à des contraintes. Mais à quel niveau interviennent ces contraintes ? Si elles agissent en aval, au niveau des caractéristiques formelles, alors le sujet n'a plus de liberté. Il serait tenu, pour faire reconnaître le genre dans lequel il s'exprime, de se glisser dans le moule de formes codifiées par avance, de s'exprimer de manière parfaitement conforme à ces contraintes, et donc de disparaître comme sujet. Parler, écrire, s'exprimer, relèverait d'une activité de *récitation*, comme c'est le cas chaque fois que l'on dit une prière liturgique ou que l'on répète un texte sacré. Si au contraire les contraintes agissent en amont, cela voudrait dire que le sujet serait complètement déterminé par la place que lui donne le dispositif du domaine de pratique sociale, et que sa façon de parler importerait peu, tout étant joué par avance. La proposition qui suit essaie de répondre à ce dilemme.

Proposition

On dira d'abord, à l'instar de Bakhtine¹⁵, qu'il faut au sujet parlant des repères pour pouvoir s'inscrire dans le monde des signes, signifier ses intentions et communiquer. Cela résulte du processus de socialisation du sujet à travers le langage et du langage à travers le sujet, être individuel et collectif. C'est conjointement que se construisent, de par l'usage, la normalisation des comportements, du sens et des formes, le sujet les enregistrant dans sa mémoire. Cela permet de faire l'hypothèse qu'existent chez celui-ci trois mémoires qui témoignent chacune de la façon dont se constituent des communautés.

¹⁵ Op.cit., p.285

Une *mémoire des discours* en tant qu'ils construisent des savoirs de connaissance et de croyance¹⁶ sur le monde. Ces discours circulent dans la socialité, s'instituent en représentations¹⁷ autour desquelles se construisent des identités collectives, et fragmentent ainsi la société en «communautés discursives»¹⁸. C'est sur cette mémoire des discours que joue la publicité à travers ses slogans, comme : «Obernai, la première grande bière avec un tiers de calories en moins», qui fait appel à des représentations partagées autour de l'effet des calories, de la minceur du corps comme valeur du monde moderne, du fait que ce sont plutôt les hommes qui boivent de la bière, et que les femmes pourraient aussi être consommatrices de cette boisson. Ainsi, les communautés discursives rassemblent —virtuellement— des sujets qui partagent le même positionnement, les mêmes systèmes de valeurs, qu'il s'agisse d'opinions politiques, de jugements moraux, de doctrines, d'idéologies, etc.

Une *mémoire des situations de communication* comme dispositifs qui norment les échanges langagiers, et qui se définissent à travers un ensemble de conditions psychosociales de réalisation, de sorte que les partenaires puissent s'entendre sur ce qui constitue l'enjeu de l'échange, puissent établir un contrat de reconnaissance, condition de la construction réciproque et différenciée du sens. Ainsi se constituent des «communautés communicationnelles». C'est cette mémoire communicationnelle qui permet de faire la différence entre une représentation de la mort lorsqu'elle est traitée par les médias d'information et lorsqu'elle est traitée par la publicité commerciale, d'accepter celle-là et de rejeter celle-ci¹⁹. Il ne s'agit plus ici de la représentation du contenu, de ce qui est montré, mais du lieu situationnel dans lequel c'est montré. Les communautés communicationnelles rassemblent, cette fois physiquement²⁰, des sujets qui partagent la même vision (représentations) de ce que doivent être les constantes des situations de communication. Par exemple, considérer que les discours politiques sont à interpréter différemment selon que l'on est dans un meeting, une manifestation, un colloque, un débat, une conversation amicale, etc.

Une *mémoire des formes de signes* qui servent à échanger (que ceux-ci soient verbaux, iconiques, gestuels), non pas en tant qu'ils font système mais en tant qu'ils sont employés de telle ou telle façon, c'est-à-dire à travers leur usage. Ces signes s'organisent en *manières de dire* plus ou

¹⁶ Pour cette distinction, voir notre *Discours d'information médiatique*, Ina-Nathan, Paris, 1997, chapitre 2.

¹⁷ Il s'agit de «représentations socio-discursives».

¹⁸ Cette notion, telle que définie ici, l'est dans un sens plus restrictif que celui que propose D. Maingueneau (op.cit.). Pour celui-ci, la «communauté discursive» inclut les discours produits par les divers types d'acteurs d'un champ institutionnel donné, leur positionnement, et «les modes de vie, de normes, etc.» qu'ils partagent. En fait, cette définition correspondrait à l'ensemble des trois communautés qui sont ici définies.

¹⁹ Allusion est faite ici à la publicité de Benetton qui s'est servie du teeshirt troué de balles et maculé de sang d'un Bosniaque, image quasi banale à la télévision et transgressive dans une publicité (voir plus loin).

²⁰ Même si les individus rassemblés ne se connaissent pas, ne se touchent pas, ni ne se trouvent ensemble au même moment.

moins routinières, comme si ce qui importait du langage n'était pas ce qui se dit mais sa facture. Ainsi se constituent des communautés de «savoir dire», d'autres diraient de «style», autour de façons de parler, raison pour laquelle on peut parler ici de «communautés sémiologiques»²¹. C'est cette mémoire sémiologique qui fait que les individus peuvent porter des jugements d'ordre esthétique, éthique, pragmatique ou autre sur la manière de se comporter et de parler au nom de normes sociales que l'on suppose partagées. La communauté sémiologique est donc également une communauté virtuelle de sujets qui se reconnaissent à travers la «routinisation» des formes de comportement et de langage.

Etant donné le rapport de «consubstantialité» qu'entretiennent situation, sens et formes, il est raisonnable de faire l'hypothèse, corrélative de la précédente, que s'établit une articulation étroite entre ces trois types de mémoires, et, au-delà, entre la situation de communication, qui est un élément de structuration de la pratique sociale, et la normalisation-codification des pratiques langagières. On peut donc soutenir l'idée que le sujet social se dote de genres empiriques, et que, via les représentations qu'il en a par son apprentissage et son expérience, il les érige en normes de conformité langagière et les rattache à des lieux de pratique sociale plus ou moins institutionnalisés.

On dira ensuite qu'une analyse des genres doit s'appuyer sur une théorie du fait langagier, autrement dit sur une théorie du discours dont on puisse connaître les *principes généraux* sur lesquels elle se fonde et les *mécanismes* qui les mettent en œuvre. Toute théorie du discours implique donc que soient déterminés différents niveaux d'organisation du fait langagier. J'ai déjà exposé ici et là les aspects d'une théorie psycho-socio-communicative (que j'appelle «sémio-discursive») dans laquelle je m'inscris. Je ne retiendrai donc ici que les aspects qui me paraissent les plus pertinents pour expliquer ma position sur la question des genres.

Au niveau des principes généraux, lesquelles ont pour fonction de fonder l'activité de langage²², je retiendrai plus particulièrement le «principe d'influence» qui est à l'origine de certaines *visées* (voir ci-dessous), lesquelles déterminent l'orientation de l'acte de langage comme acte de communication en fonction du rapport que le sujet parlant veut instaurer vis-à-vis de son destinataire.

Le niveau des mécanismes de mise en œuvre, lui, est double. Il comprend d'une part, ce qui structure le domaine de pratique en domaine de communication, à savoir un ensemble de *situations de communication*, d'autre part ce qui ordonne la *mise en discours*, à savoir un ensemble de procédés sémio-discursifs.

La situation de communication est le lieu où s'instituent les contraintes qui déterminent l'enjeu de l'échange, ces contraintes provenant à la fois de l'*identité* des partenaires et de la place qu'ils occupent dans l'échange, de la *finalité* qui les relie en termes de visée, du *propos* qui peut être convoqué et

²¹ «Sémiologique» est pris ici dans un sens restreint, se référant à la partie formelle du signe.

²² Les principes d'altérité, d'influence, de régulation, de pertinence sont définis dans : "Une analyse sémiolinguistique du discours", revue *Langages* 117, Paris, Larousse, Mars 1995.

des *circonstances* matérielles dans lesquelles il se réalise. Lorsqu'un ensemble de situations partagent les mêmes caractéristiques, même si certaines autres sont différentes, cela veut dire qu'elles se trouvent dans un même domaine de communication (par exemple les situations de meeting, de déclaration télévisée, de programme électoral font partie du domaine de communication politique). De ces composantes, je retiendrai plus particulièrement ici celle de la *finalité*, parce que c'est elle qui, en sélectionnant un type de visée, détermine l'orientation discursive de la communication. Il est évident cependant que l'on ne peut dissocier ces composantes les unes des autres, et que c'est conjointement qu'elles concourent à définir l'enjeu de la communication. Ce niveau est méthodologiquement celui par lequel doit commencer l'analyse des discours.

La mise en discours est le lieu où s'instituent, sous l'effet des contraintes de la situation, les différentes «manières de dire» plus ou moins codifiées. Ce lieu est donc lui aussi un lieu de contraintes, mais il convient de distinguer ici les *contraintes discursives* des *contraintes formelles*. Cette distinction est rendue nécessaire pour résoudre le problème signalé plus haut résultant du fait que plusieurs textes pouvaient donner l'impression d'appartenir à une même classe de textes, alors que certaines de leurs formes sont distinctes. Ce qui relève des contraintes discursives est de l'ordre d'activités d'ordonnement du discours (les modes discursifs) sans que puisse être déterminée de façon automatique la forme exacte du produit final. Ce qui relève des contraintes formelles, en revanche, correspond à un emploi obligatoire des manières de dire que l'on retrouve nécessairement dans tout texte appartenant à la même situation.

Pour illustrer immédiatement la valeur explicative de ces trois niveaux, et avant d'en préciser leur fonction, on pourra citer le cas des titres de presse. Ceux-ci s'inscrivent dans une situation de communication journalistique qui s'inscrit elle-même dans le domaine de communication médiatique de par sa finalité qui sélectionne une visée d'*information*. Ces données situationnelles appellent une contrainte discursive d'*annonce* des nouvelles qui appelle à son tour cette contrainte formelle de *titraille*. On voit ainsi qu'on pourrait parler de genres à chacun de ces différents niveaux : le genre *information* déterminé par le domaine médiatique, le genre *journalistique* déterminé par la situation, le genre *annonce* déterminé par la contrainte discursive, le genre *titre* déterminé par la contrainte formelle.

Des visées aux contraintes situationnelles

Les visées correspondent à une intentionnalité psycho-socio-discursive qui détermine l'enjeu de l'acte de langage du sujet parlant et, partant, de l'échange langagier lui-même. Les visées doivent être considérées du point de vue de l'instance de production qui a en perspective un sujet destinataire idéal, mais évidemment elles doivent être reconnues telles par l'instance de réception²³ ; il faut que locuteur et interlocuteur puissent se réclamer de

²³ Pour qu'il y ait intercompréhension, le «sujet interprétant» qui se trouve dans l'instance de réception doit au moins reconnaître la visée.

celles-ci. Elles correspondent donc à des attitudes énonciatives de base que l'on retrouverait dans un corpus large d'actes communicatifs regroupés au nom de leur orientation pragmatique, mais au-delà de leur ancrage situationnelle. Les types de visée sont définies par un double critère : l'intention pragmatique du *je* en relation avec la position qu'il occupe comme énonciateur dans le rapport de force qui le lie au *tu* ; la position que du même coup *tu* doit²⁴ occuper. Sans entrer dans le détail, on décrira ici six des principales visées :

- la visée de «prescription» : *je* veut «faire faire», et il a autorité de pouvoir sanctionner ; *tu* se trouve donc en position de «devoir faire».

- la visée de «sollicitation» : *je* veut «savoir», et il est donc en position d'infériorité de savoir vis-à-vis du *tu* mais légitimé dans sa demande ; *tu* est en position de «devoir répondre» à la sollicitation.

- la visée d'«incitation» : *je* veut «faire faire», mais n'étant pas en position d'autorité, il ne peut qu'inciter à faire ; il doit alors «faire croire» (par persuasion ou séduction) au *tu* qu'il sera le bénéficiaire de son propre acte ; *tu* est donc en position de «devoir croire» que s'il agit, c'est pour son bien.

- la visée d'«information» : *je* veut «faire savoir», et il est légitimé dans sa position de savoir ; *tu* se trouve dans la position de «devoir savoir»²⁵ quelque chose sur l'existence des faits, ou sur le pourquoi ou le comment de leur surgissement.

- la visée d'«instruction» : *je* veut «faire savoir-faire», et il se trouve à la fois en position d'autorité de savoir et de légitimation pour transmettre du savoir ; *tu* est en position de «devoir savoir faire» selon un modèle (ou mode d'emploi) qui est proposé par *je*.

- la visée de «démonstration» *je* veut «établir la vérité et en apporter la preuve» selon une certaine position d'autorité de savoir (savant, spécialiste, expert) ; *tu* est en position d'avoir à recevoir et d'«avoir à évaluer» une vérité, et donc d'avoir la capacité de le faire.

Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser ici ce que ne sont pas ces visées. Elles ne constituent pas des schématisations abstraites d'un texte, car elles se situent bien en amont de celui-ci dans la conceptualisation d'une intention discursive qui ne préjuge pas de ce que doit être l'organisation textuelle. Elles ne correspondent pas à des «actes de parole»²⁶, au sens de la pragmatique, même si elles partagent avec ceux-ci le fait qu'il s'agit d'une co-énonciation intentionnelle qui est marquée par l'effet qu'elle est susceptible de produire. Les actes de parole sont des unités plus fines qui se situent à un niveau plus engagé dans la réalisation discursive, l'énoncé. En effet, un acte comme celui de «promettre», selon le contexte pourra correspondre à une visée de prescription, d'incitation ou d'information. Ces

²⁴ «Doit» ici n'a pas la valeur d'une norme morale. Il signale un «horizon d'attente», la place (position et action) qui est attribuée par avance au *tu* s'il veut entrer dans le partenariat de l'acte communicatif.

²⁵ C'est à dire qu'il ne peut pas ne pas vouloir savoir, «devoir savoir» qui est souvent justifié à postériori.

²⁶ Parfois, on dit «acte de langage», mais employant moi-même cette expression dans un sens large d'acte communicatif, je préfère parler d'«acte de parole» lorsqu'il s'agit du sens que lui donne la pragmatique.

visées ne correspondent pas non plus aux «fonctions du langage» telles que définies par Jakobson, car même si on peut voir des affinités entre certaines de ces fonctions et les visées, celles-ci sont, cette fois, bien plus distinctives que celles-là. La fonction conative par exemple peut s'insérer dans une visée prescriptive, sollicitative ou incitative. En outre, les fonctions référentielle, métalinguistique ou poétique, seraient à considérer plutôt comme des fonctions internes au langage que comme des visées communicatives intentionnelles. Enfin, ces visées ne peuvent pas constituer un principe de typologisation des textes puisqu'elles se trouvent bien en amont de la configuration textuelle et qu'elles ne permettent pas de préjuger ce que sera celle-ci. Rassembler tous les textes qui correspondent à une visée d'information conduirait à constituer un ensemble hétérogène du point de vue de leur situation d'emploi. Cependant, ces visées sont nécessaires, comme nous allons le voir maintenant, pour définir ces situations.

Chaque situation de communication sélectionne, pour définir sa finalité, une ou plusieurs visées dont généralement une (parfois deux) d'entre elles est dominante²⁷. Ainsi, la situation de communication médiatique peut convoquer plusieurs visées : d'*instruction* (dans ses rubriques de conseils), d'*incitation* (dans ses titres dramatisants), de *démonstration* (lorsqu'elle donne la parole à des experts). Mais elle le fait sous couvert de la visée dominante d'information (c'est-à-dire de celle qui détermine l'enjeu du contrat de communication). Plus exactement, elle le fait, comme le montre l'analyse, sous une visée dominante double : d'*information*, pour répondre à l'exigence démocratique qui veut que l'opinion publique soit éclairée sur les événements qui se produisent dans l'espace public ; d'*incitation* pour répondre à l'exigence de concurrence commerciale qui veut que ce discours s'adresse au plus grand nombre et donc cherche à le capter²⁸. En revanche, la situation de communication publicitaire n'a que faire d'une visée d'information et ne se justifie qu'à travers une visée d'incitation. Il n'y a donc pas de correspondance bi-univoque entre visée discursive et situation de communication, une même situation pouvant convoquer plusieurs visées, ou une même visée pouvant se trouver dans différentes situations. Par exemple, la visée de *prescription* dans des situations qui doivent faire connaître : les règles de la conduite automobile (code de la route), les lois qui gèrent le comportement civique (code civil), les règles qui gèrent la vie de l'entreprise (règlement intérieur) ; la visée d'*incitation* dans des situations où l'on cherche à orienter le comportement des individus (affichage publicitaire, réunions électorales, campagnes de prévention) ; la visée d'*information* dans des situations où l'on cherche à guider le citoyen ou l'utilisateur (journaux, centres d'accueil, bulletins et circulaires, affichage public).

Comme on l'a dit, la *finalité*, et donc la visée qu'elle sélectionne, n'est pas le tout de la situation de communication. Mais elle en est un des éléments essentiels qui se combine avec les caractéristiques des autres

²⁷ On reprend ici l'idée de dominance suggérée par Jakobson à propos des fonctions du langage.

²⁸ Voir notre *Discours de l'information médiatique*, op.cit., chapitre 4.

composantes : l'*identité* des participants (par exemple, pour la communication médiatique, l'instance informante d'un côté, l'instance citoyenne de l'autre ; pour la communication publicitaire, l'instance publiciste d'un côté, l'instance consommatrice de l'autre) ; le *propos* et sa structuration thématique (par exemple, pour les médias, les événements de l'espace public ; pour la publicité, le rêve du bien-être de l'individu) ; et les *circonstances* qui précisent les conditions matérielles de la communication (la radio, la presse, la télévision, pour les médias ; l'affichage de rue, les spots télévisés, les encarts dans les magazines, pour la publicité).

La situation de communication est donc ce qui détermine, à travers les caractéristiques de ses composantes, les conditions de production et de reconnaissance des actes de communication, conditions d'énonciation sous leur aspect externe. Par conséquent, elle structure le domaine de pratique — qui est sociologiquement vaste — en domaine de communication. Celui-ci étant en quelque sorte la résultante de toutes les situations de communication qui s'y rapportent, il est en même temps — et par effet de retour — le lieu où se trouvent les conditions générales auxquelles doivent satisfaire les composantes des différentes situations de communication qui en font partie. Cela veut dire que chaque situation de communication particulière, à la fois, inscrit au niveau de ses composantes les données générales qu'instruit le domaine, et apporte des spécifications qui lui sont propres. Par exemple, le domaine de communication politique instruit une certaine visée (incitation), une certaine identité des partenaires (responsable politique / citoyen / adversaire), un certain propos (l'idéalité du bien-être social), composantes que l'on retrouve dans quelque situation particulière que ce soit, qu'il s'agisse d'un meeting, d'un tract, d'une déclaration radiophonique, etc. De même pour les domaines de communication médiatique ou publicitaire, dont on retrouve les conditions générales ci-dessus évoquées, dans quelque situation particulière que ce soit (presse, radio ou télévision). C'est pourquoi on peut parler à son propos de « contrat de communication » : tout domaine de communication propose à ses partenaires un certain nombre de conditions qui définissent l'enjeu de l'échange communicatif sans la reconnaissance duquel il n'y aurait point de possibilité d'intercompréhension. Les situations particulières seraient alors à considérer comme des variantes (ou des sous-contrats) d'un contrat global.

Cette notion de contrat permet de rassembler les textes qui participent de ces mêmes conditions situationnelles. Ainsi peuvent être construits des corpus, soit autour du contrat global de communication (corpus de textes publicitaires, corpus de textes d'information médiatique, corpus de textes politiques), soit autour des variantes plus spécifiques (corpus de spots publicitaires distinct d'un corpus d'affiches de rue ; corpus de chroniques politiques journalistiques distinct d'un corpus de chroniques radiophoniques ; etc.). Une telle typologie, n'est évidemment pas le seul principe de classement des textes. Elle ne permet pas par exemple de distinguer, à l'intérieur de la classe des textes journalistiques, les différences qui existent entre différents types de chroniques ou d'articles. Il nous faut donc envisager maintenant de regarder d'un peu plus près ce qui se passe au niveau de la construction discursive.

Du contrat aux contraintes discursives

Les contraintes situationnelles de l'acte de communication doivent être considérées comme des données externes, mais elles n'ont de raison d'être que parce qu'elles ont pour finalité de construire du discours ; elles répondent à la question du «on est là pour quoi dire ?», et, ce faisant, elles engendrent des instructions qui doivent trouver leur correspondant dans un «comment dire ?». Le lien entre les données externes et la construction discursive est de causalité, mais il ne s'établit pas dans une correspondance terme à terme. Elles déterminent ce que doit être le cadre du traitement langagier dans lequel elles vont s'ordonner. Ainsi on observera que les données de la finalité, par le biais de ses visées, déterminent un certain choix des *modes énoncifs* (descriptif, narratif, argumentatif)²⁹ que doit employer le sujet parlant ; les données de l'identité des partenaires déterminent certains des *modes énonciatifs* (allocutif, élocutif, délocutif) dans lesquels il doit s'engager ; les données du propos déterminent certains *modes de thématization*, c'est à dire l'organisation des thèmes et sous-thèmes à traiter ; les données des circonstances matérielles déterminent certains *modes de sémiologisation*, c'est à dire l'organisation de la mise en scène matérielle (verbale et/ou visuelle) de l'acte de communication. Les contraintes discursives ne correspondent pas à une obligation d'emploi de telle ou telle forme textuelle, mais à un ensemble de comportements discursifs possibles parmi lesquels le sujet communiquant choisit ceux qui sont susceptibles de satisfaire aux conditions des données externes.

Pour illustrer l'ordre des contraintes discursives, je reprendrai, en simplifiant, celles que j'ai déjà décrites à propos du contrat médiatique³⁰. Les visées d'information et d'incitation qui le caractérise déterminent un cadre de traitement dans lequel l'instance médiatique est amenée à : rendre compte de l'événement pour le transformer en nouvelle («événement rapporté»), en utilisant des procédés descriptifs et narratifs, parfois objectivants (crédibilité), parfois dramatisants (captation) ; expliquer l'événement («analyse et commentaire»), en utilisant des procédés argumentatifs ; produire de l'événement («événement provoqué»), en utilisant des procédés de mise en interaction (débat, entretiens, interviews). Les places attribuées aux partenaires de ce contrat (l'identité) déterminent un cadre de traitement énonciatif dans lequel l'instance médiatique doit se construire une image d'énonciateur neutre, non impliqué et distant, et doit construire une image de l'instance destinataire devant être concernée (au nom de la citoyenneté), ayant des affects (au nom de la nature humaine) et

²⁹ Le mode *descriptif* sert à décrire un état des êtres et du monde ; le mode *narratif* sert à décrire les actions humaines, ou tenues pour telles, qui s'originent dans un projet de quête ; le mode *argumentatif* sert à décrire les raisonnements qui se décomposent eux-mêmes en «explicatifs» lorsque la vérité est déjà établie et qu'il faut expliquer le comment des phénomènes, et en «démonstratifs» lorsqu'il s'agit d'établir et de prouver la vérité (voir notre *Grammaire du sens...*, op.cit., 3^e Partie). Pour cette dernière catégorie, on ne la confondra pas avec la visée, même si elle fait l'objet d'une même définition. Ici, il s'agit d'un procédé, alors que pour la visée, il s'agit d'une intention pragmatique.

³⁰ *Le discours d'information...* op.cit., 3^e Partie.

cherchant à comprendre (au nom de l'esprit de simplicité). Le propos détermine une rationalisation du traitement thématique, autour des événements sélectionnés en fonction de leur potentiel d'«actualité», de «proximité» et de «désordre social».

Comme cela a été dit au début, on peut considérer le lieu des contraintes discursives comme un lieu intermédiaire entre les données des contraintes situationnelles et la configuration textuelle. Il permet de résoudre le problème évoqué plus haut des variances de formes à l'intérieur d'une même situation de communication. Si la situation de communication médiatique donnait directement des instructions de forme, tous les journaux, à quelque chose près, se ressembleraient. S'ils sont différents, c'est en raison du choix des formes (en même temps révélatrices de certains positionnements). Mais s'ils sont reconnus en même temps comme des journaux d'information, c'est parce qu'ils respectent l'essentiel des contraintes discursives de description et de commentaire de l'événement, à travers une mise en œuvre qui utilise des procédés d'ordre narratif, descriptif et argumentatif adéquats. Par quoi on voit également que ces procédés ne sont pas non plus des types discursifs ; ils sont ce que dit le terme de procédé : un outil au service de la réalisation des contraintes discursives.

Des contraintes discursives aux contraintes formelles

L'apprentissage du langage ne peut se faire que par l'appropriation progressive des formes d'usage, formes répétitives qui deviennent routinières et se fixent en «manières de dire». Mais comme —c'est l'hypothèse départ— ces manières de dire dépendent de la situation de communication, la «routinisation» en question se configure dans des formes qui font écho aux exigences des contraintes situationnelles via les contraintes discursives. A ce niveau, il ne s'agit pas de considérer que l'ordonnement de ces formes obéit à des règles, mais plutôt à des normes d'usage plus ou moins codifiées dont les formes qui les expriment peuvent faire l'objet de variantes. Ainsi, si tout discours publicitaire, de par ses contraintes situationnelles et discursives, doit présenter les qualités du produit vanté sous la forme d'un slogan (ou d'une accroche), et que ce slogan doit être énoncé dans une forme brève, il n'empêche que les constructions phrastiques dans lesquelles il est énoncé sont, elles, très variables. Si le discours d'information, de par ses contraintes situationnelles et discursives, doit, dans la presse, faire l'objet d'une annonce de la nouvelle sous la forme de titres relativement courts, il n'empêche —la comparaison de ceux-ci le montre— que ceux-ci apparaissent dans des constructions phrastiques diverses, sans même que l'on puisse dire que la construction nominalisée soit prédominante, car cela dépend des journaux et du type de nouvelle annoncée.

Toutes les composantes de la situation de communication conditionnent les formes, via les contraintes discursives, mais les circonstances matérielles sont peut-être celles qui influent le plus directement sur les formes, ce qui s'explique puisque celles-ci induisent des «dispositifs matériels». Cela

commence par l'exigence de formes d'oralité ou d'écriture selon que le dispositif met les partenaires de l'échange en co-présence physique dans une situation interlocutive ou monolocutive, laquelle justifiera que le canal de transmission soit phonique ou scriptural. Puis, si l'on est par exemple dans une situation d'interlocution, cela se poursuit par les rôles qui sont attribués aux différents partenaires de l'échange, rôles qui feront que les prises de parole et les attitudes énonciatives ne seront pas les mêmes, par exemple, dans une interview, un entretien ou un débat³¹. En revanche, si l'on est dans une situation monolocutive, sans co-présence physique des partenaires, ce sera encore les termes du dispositif qui feront que la forme de présentation d'un message ne sera pas la même selon que l'on communique par lettre papier, courrier électronique ou télégramme. C'est à partir de la prise en compte de ces circonstances que j'ai pu proposer, dans mon travail d'analyse du discours d'information médiatique, une typologie fondée d'abord sur le «dispositif comme matérialité de la mise en scène»³² (ce qui permet de dire que la radio est essentiellement un dispositif de *contact*, la télévision un dispositif de *spectacle* et la presse un dispositif de *lisibilité*) ; puis sur les différents procédés de mise en scène qui sont utilisés pour construire divers «dispositifs scéniques» (interviews, reportages, titraille, etc.)³³.

C'est donc à ce niveau que se construit le *texte*, si l'on entend par texte, le *résultat d'un acte de langage produit par un sujet donné dans une situation d'échange sociale donnée*. Du fait qu'il est un acte de langage, il se caractérise par les propriétés générales de tout fait langagier à savoir sa matérialité signifiante (orale, scripturale, mimo-gestuelle) et ses conditions de construction linguistique (morphologique, syntaxique). Du fait qu'il est produit dans une situation contractuelle, il dépend pour sa signification de ce qui caractérise une situation (finalité et visée énonciative, identité des partenaires, propos thématissant et circonstances matérielles particulières). Du fait qu'il a pour origine un sujet, ce texte se présente, à la fois, avec les propriétés de la situation qui le surdétermine en partie, et avec des propriétés singulières du fait de l'intervention individuante de celui-ci. C'est pourquoi on peut dire que tout texte est singulier, à moins qu'il ne soit la simple copie d'un autre. Tout texte s'inscrit donc dans une continuité qui est délimitée par une ouverture et une clôture —celles que lui donnent les conditions situationnelles et discursives—, et il se caractérise par une cohérence interne qui lui donne une structure et, partant une existence plus ou moins autonome.

Mais s'il s'agit de classer des textes, il faut considérer leurs points communs et non leurs différences. Leurs points communs sont à trouver aux trois niveaux : dans les composantes du contrat situationnel, dans les catégories des contraintes discursives et dans les différents aspects de l'organisation formelle du texte. A ce dernier niveau, il s'agit de repérer les

³¹ Voir "L'interview médiatique : qui raconte sa vie ?", Cahiers de sémiotique textuelle 8-9, Université de Paris 10, 1986, et "Le contrat du débat médiatique", in *La télévision. Le débat culturel*. «Apostrophes», Paris Didier Erudition, 1992.

³² Op.cit., chap.7

³³ Op.cit., chap.10.

réurrences formelles dans les domaines suivants : celui de la *mise en scène textuelle*, à savoir la disposition du paratexte³⁴ (par exemple, la composition des pages d'un journal et leur organisation en sections, rubriques et sous-rubriques); celui de la *composition textuelle* interne, à savoir son organisation en parties, l'articulation entre celles-ci et les jeux de reprises et renvois de l'une à l'autre (par exemple, la composition d'une thèse — variable selon la discipline— en ses différentes parties)³⁵; celui de la *phraséologie*, à savoir l'emploi récurrent des locutions, formules brèves et autres tournures fixes³⁶; celui enfin de la *construction grammaticale*, à savoir la récurrence des types de construction (active, passive, nominalisée, impersonnelle), des marques logiques (les connecteurs) de la pronominalisation, de l'anaphorisation, de la modalité et de tout ce qui concerne l'appareil formel de l'énonciation. Peut-être faudrait-il ajouter celui des récurrences lexicales, mais cet aspect des caractéristiques formelles est plus aléatoire car la répétition et l'isotopie lexicale sont très dépendantes de la thématique, et ne sont guère repérables que dans des types de textes fortement marqués³⁷.

Voici quelques cas qui montrent que le rapport d'incidence qui s'établit entre ces trois niveaux de contraintes est variable.

Un cas où l'incidence est forte d'un niveau à l'autre : la communication publicitaire³⁸. Au niveau situationnel, la visée d'incitation exige que soit vanté le produit à travers ses qualités singulières et exceptionnelles, de sorte qu'il touche l'affect du destinataire supposé, et déclenche chez lui un désir d'appropriation du produit via son identification au bénéficiaire idéal qui est mis en scène. Au niveau des contraintes discursives, apparaissent, pour répondre à ces données : un discours épiphanique (annonce de l'apparition singulière du produit); un discours de valorisation extrême du produit tant dans ses qualités intrinsèques (c'est le meilleur), que dans les résultats bénéfiques que produit son utilisation (vous serez la plus belle), ce qui amène ce discours à conjoindre des contraires (le plus exceptionnel et le plus accessible); un discours qui doit frapper l'imagination, avoir des allures d'évidence, et puisse être facilement répété, gage de sa mémorisation. Du coup, on verra apparaître, au niveau formel, des slogans faits de phrases courtes, obéissant à un certain rythme, et jouant avec les mots pour fabriquer des métaphores les unes réalistes les autres farfelues.

³⁴ Terme et notion empruntée à Genette, *Palimpsestes*, Paris, Le Seuil, 1982.

³⁵ Cela fait souvent l'objet d'instructions plus ou moins précises comme dans les conseils que l'on prodigue à l'école, dans les écoles de journalistes et dans les nombreux manuels modernes sur le comment écrire, rédiger, etc.

³⁶ Par exemple, les expressions dites du style administratif, comme «vu que...», «attendu que...», ou les formules qui, dans les textes journalistiques, précèdent les citations, comme «d'après...», «de source bien informée...», «si l'on en croit...», etc.

³⁷ Dans les recettes de cuisine, chroniques gastronomiques, notices techniques, pharmaceutiques, etc.

³⁸ Voir notre article "La publicité, un genre discursif", revue *Mscope* n°8, CRDP Versailles, septembre 1994.

Un cas où l'incidence est encore forte, mais seulement ponctuelle au niveau des formes du texte : la chronique cinématographique³⁹. Au niveau situationnel, la double visée du discours d'information médiatique fait que la chronique cinématographique doit parler d'un film qui vient de sortir (critère d'actualité) doit être identifié, décrit thématiquement et doit faire l'objet d'une évaluation. Au niveau des contraintes discursives, apparaissent donc un discours d'identification (titre du film, auteur, acteurs, genre, etc.), un résumé de l'histoire et un discours d'appréciation qui célèbre ou critique auteur et acteurs. Au niveau formel on voit donc apparaître une récurrence de citations (mise en perspective biographique du film), de termes plus ou moins techniques (parler de la mise en scène), d'adjectifs appréciatifs et de phrases exclamatives d'enthousiasme ou d'indignation.

Un cas où les contraintes situationnelles et discursives ont une incidence au niveau de la composition textuelle interne : le récit journalistique du fait divers. Les contraintes situationnelles (informer sur les drames et tragédies de la vie courante / inciter à s'y intéresser) font que, au niveau discursif, le récit prend l'allure d'un récit fantastique avec une interrogation sur la destinée humaine. Du coup, la composition textuelle se caractérise par : une ouverture qui présente le résultat dramatique du fait ; une remontée vers les causes sans jamais pouvoir en proposer une qui soit certaine, laissant ainsi le lecteur en suspend ; une clôture (la chute) qui s'interroge sur les malheurs d'ici-bas et la misère humaine.

Un cas où les contraintes influent sur le comportement langagier du sujet, comme dans les débats télévisés. La donnée situationnelle qui veut que l'animateur mette en présence des invités ayant des opinions contraires ou des points de vue différents (visée d'information), et qu'il les pousse à révéler des intentions cachées et à donner des explications sincères et claires, fait qu'il doit se livrer, discursivement, à un certain jeu de distribution de parole et de questionnement (visée d'incitation). De là que le comportement langagier de l'animateur soit fait de prises de parole qui présentent les invités et les interroge à l'aide de questions dont les unes sont d'information, d'autres de validation, d'autres encore de provocation.

Un cas enfin où, au contraire des précédents, l'incidence sur l'organisation textuelle est faible. Le cas de la préface d'un ouvrage, pour laquelle les données situationnelles se limitent à : que l'auteur de la préface ait le plus de notoriété possible, dans l'espoir que la valeur de l'œuvre s'en ressente ; qu'il traite du même sujet mais en l'inscrivant dans une problématique plus large pour montrer son importance ; qu'il tente d'articuler son propos avec ce qui est dit dans l'ouvrage, en soulignant les aspects qui lui semblent les plus importants. Mais comme l'auteur de la préface doit en même temps justifier sa notoriété, il cherchera à faire œuvre de singularité et donc la composition de son texte pourra être assez différente de celle d'autres préfaces. Ce qui fait que l'on reconnaît une préface réside donc moins dans les récurrences textuelles que dans le fait qu'elle se trouve en tête du livre, sous l'intitulé «Préface» et signé par ce que l'on appelle une personnalité, c'est-à-dire par les indices qui renvoient

³⁹ Voir notre article "La chronique cinématographique. Faire voir et faire parler", in *La Presse. Produit. Production. Réception*, Didier Erudition, Paris, 1988.

directement au contrat, lequel combine curieusement visée d'incitation et visée de démonstration. De même, dans le cas de ce que D. Maingueneau et F. Cossutta appellent les «discours constituants»⁴⁰, l'incidence sur les formes est faible. Cela est bien normal puisque la finalité de ces discours est de fonder des valeurs, ce qui explique qu'ils soient davantage tournés vers le contenu que vers la forme. Et lorsque les auteurs de ce travail vont jusqu'à repérer des caractéristiques de «code langagier» et d'«éthos», d'une part on voit que c'est en tant qu'ils font partie de la définition des valeurs édictées, d'autre part on peut se demander si ces caractéristiques ne renvoient pas davantage aux conceptions d'écriture de l'époque plus qu'au genre lui-même. Quoi qu'il en soit, en suivant le modèle ici exposé, un discours constituant comme le discours philosophique devrait être classé comme s'inscrivant dans une situation à visée démonstrative, ayant des contraintes discursives qui conduisent à définir (mode descriptif), expliquer (mode explicatif), prouver (mode démonstratif), valoriser (modalisation appréciative), et dont les marques formelles sont variables selon le domaine de pratique sociale (le propos thématissant), le contexte des systèmes de pensée et l'époque.

Réponses à quelques problèmes

Je terminerai en reprenant les problèmes exposés au départ, pour souligner dans quelle mesure cette proposition apporte des réponses.

Sur la question fondamentale de l'*articulation* entre le lieu d'ancrage social des discours et les récurrences formelles des textes produits dans ce lieu, on voit d'une part que cette articulation est plus ou moins étroite, d'autre part qu'elle n'est possible qu'à la condition que ce lieu soit lui-même structuré en domaine et situations de communications. A cette condition, le lieu d'ancrage social peut être considéré comme un lieu contractuel qui détermine, à travers les caractéristiques de ses composantes, un certain nombre de données situationnelles, lesquelles donnent à leur tour des instructions à la mise en discours. Ce sont donc les données situationnelles qui induisent des régularités discursives, et celles-ci les formes textuelles. Ces dernières ne sont là que comme des indices sémiologiques qui renvoient à ces données et permettent ainsi au récepteur de reconnaître le genre-contrat auquel il a affaire.

Si, au lieu de s'interroger sur les données situationnelles, on regarde, au contraire, les caractéristiques des textes, on s'aperçoit d'une part, que certaines d'entre elles sont plus ou moins fortement récurrentes, d'autre part qu'on peut retrouver ces mêmes marques dans d'autres types de textes. Que penser alors du statut de ces récurrences qui ne sont pas exclusives d'un type de texte ? Je suivrai ici l'explication de Sonia Branca-Rossof qui, ayant étudié des lettres de réclamation, relève un certain nombre de locutions particulièrement récurrentes (par exemple les locutions prépositives « à la suite de... », « compte tenu de... », etc.), et observe en même temps que l'on

⁴⁰ Voir «L'analyse des discours constituants», revue Langages n°117, Paris, Larousse, mars 1995.

trouve ces mêmes locutions ailleurs que dans des lettres administratives⁴¹. Elle propose d'expliquer ce phénomène par le fait que l'usage transporte ces locutions d'un domaine de pratique dans l'autre, et que se créent du même coup des sortes de «langues secondes». On pourrait donc concevoir que ces formes circulent de groupe à groupe, de situation à situation, suivant un schéma qui serait : routinisation des manières de dire dans une situation de communication → usage diffusé hors de la situation d'origine⁴² → création d'une langue seconde → réinvestissement de cette langue seconde dans d'autres situations. Il se produirait une sorte de «recyclage» de l'usage linguistique comme on le voit en œuvre entre les français dit argotique, puis populaire, puis courant. Il convient donc de se méfier de l'apparente récurrence des formes si l'on veut conclure à l'existence d'un genre, ce qui n'exclue pas qu'elles puissent fonctionner comme des indicateurs de genre.

Sur la question de la *transgression* des genres, c'est-à-dire le fait que l'on perçoive les indices de reconnaissance d'un type de texte, mais qu'en même temps on repère des formes qui ne sont pas attendues, on peut apporter l'explication suivante. Si l'on parle de non-respect d'un genre, la question se pose de savoir ce qui n'est pas respecté : sont-ce les formes, les contraintes discursives ou les données situationnelles ? Cela dépend. Sonia Branca observe dans son étude que certaines lettres de réclamation respectent les caractéristiques d'ouverture et de clôture des lettres, mais sont marquées par une énonciation émotive, voire insultante, parfois sans formule de politesse. Elle renvoie ces transgressions à l'éthos, concept de la rhétorique qu'elle reprend en suivant la redéfinition qu'en propose D. Maingueneau (1984). Mais si l'éthos est «une vocalité fondamentale» qui doit être rapportée à «une origine énonciative, une voix qui atteste ce qui est dit», on peut considérer que l'éthos peut s'attacher à deux types de sujet : celui qui est inscrit dans le contrat de communication, faisant partie des contraintes situationnelles, et celui qui s'attache au sujet dans son effort d'individuation. Ainsi, dira-t-on qu'un éthos de «courtoisie et distanciation» est inscrit dans le genre de la lettre de réclamation, comme dans toute lettre administrative ou écrit ayant un caractère officiel : sujet marqué par sa position d'infériorité (l'administré) face à une administration, entité collective aveugle, ayant pouvoir d'exécution. Dès lors, la transgression qui s'exprime par une absence de politesse et des insultes doit être considérée comme renvoyant à l'éthos d'un individu particulier⁴³. Mais on remarquera que cette transgression ne change rien au contrat global et donc au genre, si toutefois les autres contraintes sont respectées, à savoir : «description d'une situation dont le sujet est acteur», «évaluation négative de la situation par le sujet qui en est la victime», «demande de réparation adressée par la victime

⁴¹ Voir «Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres», revue *Langage et Société* n°87 (à paraître), ainsi que «Les lettres de réclamation adressées au service de la redevance», revue *Langage et société* n°81, 1997.

⁴² Si tant est qu'on puisse être certain qu'il y a une situation d'origine.

⁴³ Cette transgression risque d'ailleurs d'être fatal à l'individu dans sa quête de réclamation, du fait qu'il se construit une image de «râleur».

à l'instance ayant pouvoir de réparation». Si tel n'est pas le cas, c'est que l'on a affaire à une autre situation, un autre genre : la «lettre d'insulte».

Mais il est aussi d'autres types de transgression. Par exemple celle des campagnes publicitaires de Benetton, lesquelles, tout en donnant à ces affiches l'indice essentiel du domaine de communication publicitaire (le nom de la marque), traite de sujets qui ne sont pas prévus par le contrat publicitaire⁴⁴. Celui-ci, en effet, exclue qu'il soit traité d'événements se produisant dans l'espace public ou mettant en cause la morale sociale. Or, c'est ce qu'ont fait les campagnes Benetton. Le problème posé par celles-ci n'est pas qu'elles aient traité de la guerre en Bosnie, ni du Sida, ni du racisme, c'est qu'elles l'aient fait dans le cadre d'une publicité commerciale. Autrement dit, ce que l'on peut reprocher à ces campagnes, c'est d'avoir triché avec les contrats. Elles se présentent comme une campagne humanitaire qui répond à un contrat de communication civique : «informer pour faire agir de façon solidaire», alors que leur finalité répond à une campagne commerciale dont le contrat est de consommation : «séduire pour faire acheter». Il s'agit donc ici d'une transgression portant sur l'une des composantes du contrat de communication publicitaire, le *propos* : au lieu de vanter un bien de consommation, est traitée une information renvoyant à la vie publique, sociale et politique. Si ce genre de transgression se généralisait et envahissait toute la production publicitaire, on pourrait alors conclure au changement des conditions du contrat publicitaire. Ainsi apparaît la possibilité pour les genres d'évoluer et d'être différents d'une société à une autre, au terme d'un jeu d'influences réciproques entre contrat 1 → individuation → transgression ou variante → contrat 2. Ce fut le cas pour les titres de presse sous l'influence de l'initiative prise par le journal Libération, dans les années 80, initiative qui est apparue comme une transgression partielle, puis une variante, puis a fini par se généraliser. Ce fut également le cas pour les débats télévisés après les émissions de Michel Polac, du type *Droit de réponse*, lesquelles, sans être reproduites à l'identique, ont changé les données situationnelles et discursives de ce genre.

Sur la question des *variantes*, il convient d'abord de préciser que celles-ci ne doivent pas être confondues avec celle des transgressions. Ce qui caractérise la variante d'un genre, c'est qu'elle respecte l'essentiel des caractéristiques du genre, en en proposant une autre caractéristique récurrente qui vient, non pas modifier, mais spécifier l'un de ces aspects. Dit dans les termes de la proposition ici défendue, la chose est plus facile à comprendre : une variante ne change rien aux données situationnelles de base du contrat, mais en spécifie certaines de ses composantes. Par exemple, dans le contrat d'information médiatique se constituent des sous-contrats spécifiés soit au niveau des circonstances matérielles (scripturalité de la presse, oralité de la radio, audiovisibilité de la télévision), soit au niveau des contraintes discursives (rapporter l'événement, commenter l'événement), soit au niveau de l'organisation formelle (annoncer la nouvelle par la

⁴⁴ Il s'agit de la publicité de produit commercial, et non de la publicité de services ni des campagnes de prévention.

titrailler, répartir les nouvelles dans des rubriques). Par exemple, dans le contrat du débat télévisé (qui est lui-même un sous-ensemble du contrat d'information médiatique), on trouve les variantes : le talk show (type *Ciel mon mardi !*), le débat culturel (type *Apostrophes*), le débat politique (type face à face électoral). Ainsi pourra-t-on distinguer, à l'intérieur de la situation de communication politique, les sous-contrats : meetings, tracts de programme électoral, déclarations télévisuelles, interventions à l'Assemblée nationale, écrits théoriques et professions de foi. On considèrera de même que l'interview et l'entretien radiophoniques sont deux variantes d'interaction, la position des deux interlocuteurs étant différentes dans chacun de ces cas : non hiérarchisée dans l'entretien, hiérarchisée dans l'interview.

De plus, doit être rattachée à cette question des variantes celle de l'entrecroisement des contrats : les contrats du politique qui s'entrecroisent avec ceux du médiatique, soit dans le débat, soit dans l'interview, soit dans l'allocution télévisée. Ici, la difficulté consiste à savoir quel est le contrat qui super ordonne les autres : est-ce le débat politique qui subsume toutes les formes de débat (y compris le médiatique) ? Est-ce le débat médiatique qui se spécifie en débat politique ? Ou est-ce encore l'idée que l'on se fait, dans une société donnée, du débat en général qui se trouve au-dessus des autres ?

Sur la question de la *classification des textes* en fonction des modes discursifs, question qui pose de redoutables problèmes, il semble que ce modèle apporte une réponse. Une recette de cuisine relève-t-elle d'un mode explicatif, argumentatif ou descriptif ? Si un manuel scolaire relève également d'un mode explicatif, peut-il être classé dans le même genre que la recette de cuisine ? En est-il de même pour des Instructions officielles ?

Si l'on suit ce modèle, il convient tout d'abord de se demander quelle est la visée du contrat situationnel dans laquelle apparaissent ces différents textes. On observera dès lors que la recette de cuisine appartient à une situation dont la visée est d'*instruction*, le *je* étant censé avoir une autorité de «savoir-faire», et faisant en sorte que *tu* «sache faire» en suivant un modèle de faire. En revanche, une plaquette d'entreprise, un dépliant d'un organisme de service public, un catalogue de musée ou un guide touristique appartiennent à une situation dont la visée est d'*information*, le *je* étant censé avoir une autorité de savoir et faisant en sorte que *tu* «sache». Par ailleurs, des Instructions officielles appartiennent à une situation dont la visée est de *prescription*, le *je* étant en position de pouvoir, pour «faire faire» (ou ne pas faire) et faisant en sorte que *tu* «fasse». A ce niveau de distinction, on peut déjà constater que l'usage courant brouille les pistes de la classification en employant un même terme, «instructions», pour des textes qui appartiennent à des situations différentes : «Instructions ministérielles» (*prescription*), «Instructions d'installation de votre ordinateur» (*instruction*). L'autre difficulté réside dans le fait que dans un même ouvrage on peut avoir des textes qui appartiennent à différentes visées. Par exemple dans un manuel pour ordinateur certains textes ont une

visée d'*information* (la description des organes de l'appareil), d'autres une visée d'*instruction* (exposé des manipulations possibles).

Si maintenant l'on regarde ce qui se passe au niveau des modes discursifs, on constatera que : les recettes de cuisine se présentent comme une succession d'actions à accomplir utilisant donc un *mode descriptif* (description d'actions), et non un mode narratif ; les guides et les catalogues identifient et décrivent des lieux, des objets et des personnes, utilisant également un *mode descriptif* ; les manuels d'instructions exposent des objectifs ou des problèmes et les manières de les résoudre, utilisant un *mode explicatif* ; les Instructions officielles décrivent des marches à suivre qui sont des obligations, des «devoir faire», et utilisent pour ce faire un *mode descriptif* (ces instructions sont des sortes de diktats qui n'expliquent pas).

Enfin, si l'on se place au niveau de la configuration textuelle, on peut constater, comme on l'a déjà dit, des régularités plus ou moins marquées et systématiques, en fonction de ce que sont les contraintes discursives. Par exemple, au mode descriptif d'une visée d'information correspondent, des marques de désignation qui servent à identifier des objets et des lieux, des marques de qualification plus ou moins objective, le tout sous forme de liste, dans une organisation plus ou moins hiérarchisée de la succession des actions à accomplir, sous une modalisation allocutive («prenez») ou délocutive («prendre»). Au mode explicatif d'une visée d'information ou d'information correspond une phraséologie logicisante dont la base est toujours un «si..., alors...»), sous une modalisation tantôt allocutive («si vous voulez...alors...»), tantôt délocutive d'obligation («on doit..., il faut..., il suffit..., il convient...») ⁴⁵. Quant au lexique, il sera plus ou moins récurrent selon le domaine thématique traité : parfois constitué en véritable champ lexical comme dans les recettes de cuisine ou les manuels techniques, beaucoup moins marqué dans d'autres cas.

Pour revenir à la question posée au départ, on voit qu'un mode discursif ne peut à lui seul constituer un principe de classification. L'*explication*, par exemple, peut se trouver dans un texte scientifique, dans un manuel d'instructions, dans un article de journal, alors que chacun appartient à une situation de communication ayant une visée différente (de démonstration, d'information ou d'information). Ce que propose ce modèle, c'est de considérer le résultat de la combinaison entre ces différents niveaux, en évitant de poser la question des genres à partir d'un seul de ces niveaux ⁴⁶. A la combinaison, situation à *visée d'information + mode descriptif + marques du faire* (liste et lexique spécialisé), se rattachent les textes de type «recette de cuisine», «notices de montage», «notices pharmaceutiques (posologie)», etc. ; à la combinaison *visée d'information + mode explicatif + marques grammaticales* (connecteurs logiques), se rattachent les «manuels et guides d'information» ; à la combinaison *visée de prescription + mode descriptif + marques d'impersonnalisation et de d'obligation* (pronom *on*, tournures

⁴⁵ Voir à ce propos, dans ce même colloque, la communication d'A. Borillo

⁴⁶ Par exemple : la recette de cuisine, appartient-elle à un genre narratif, descriptif ou explicatif ? Il n'y a pas de réponse unique à une telle question, parce qu'on pourrait justifier la présence de ces trois modes discursifs. En revanche, on voit la réponse possible en combinant les différents niveaux.

impersonnelles, verbes de modalité) se rattachent les textes de type «lois», «codes», «instructions officielles», etc. Evidemment, ce mode de classification souligne la complexité de certains cas, mais il a au moins le mérite d'en montrer le pourquoi, par ce jeu de combinaisons.

Conclusion

Au terme de cet exposé, je ne saurais trop dire ce qu'il faut appeler genre : les constantes du contrat situationnel ? Mais où est le repérage formel ; les constantes de l'organisation discursive ? Mais que dire de leur variation ; les constantes formelles ? Mais que dire de leur circulation à travers des genres différents.

Pour ce qui me concerne, je m'en tiens à cette terminologie qui a le mérite de la clarté : le *contrat* global du domaine de communication avec ses variantes, pour ce qui renvoie aux données situationnelles ; l'*organisation discursive* et ses modes, pour ce qui renvoie aux contraintes spécifiques issues des données situationnelles ; les *formes textuelles*, pour ce qui renvoie aux récurrences formelles qui témoignent des régularités, voire des routinisations, de la configuration textuelle. On pourrait donc, en regard de ces catégories, parler de «genre situationnel» pour se référer aux conditions du contrat⁴⁷, parler de «sous-genres» comme on parle de «sous-contrats» qui sont autant de variantes enchâssées dans un contrat global. Dès lors, le narratif, le descriptif, l'explicatif et l'argumentatif ne seraient pas, dans cette perspective, des genres parce que chacune de ces catégories de l'activité discursive rassemblerait des textes appartenant à des situations différentes et de ce fait ne pourrait constituer un critère de classement qui corresponde à des domaines de la pratique communicative. De même, une récurrence de marques formelles, la plus forte soit-elle, ne peut être à soi seule significative d'un type de texte du fait de la circulation de ces marques entre divers textes. Elles ne seront considérées que comme des traces de ce qu'ordonnent les contraintes discursives et situationnelles.

En résumé, on peut dire qu'ayant affaire à des niveaux de production-interprétation du discours différents, chacun de ceux-ci apporte un principe de classement qui lui est propre : le niveau situationnel qui permet de rassembler des textes autour des caractéristiques du domaine de communication ; le niveau des contraintes discursives qui doit être considéré comme l'ensemble des procédés qui sont appelés par les instructions situationnelles pour spécifier l'organisation discursive ; le niveau de la configuration textuelle dont les récurrences formelles sont trop volatiles pour typifier définitivement un texte, mais en constituent des indices. Chacun de ces principes de classification est légitime et peut être utile selon l'objectif d'analyse que l'on se propose de suivre. La position ici défendue est qu'une définition des genres de discours passe par l'articulation entre ces trois niveaux, et la mise en corrélation (et non en implication successive) des données que propose chacun de ces niveaux. Dans cette perspective, il est difficile de définir le genre comme un

⁴⁷ Ou de «genre textuel» si l'on se réfère à l'ensemble des textes réunis au nom de leur appartenance à un même contrat.

prototype ou comme une schématisation abstraite, car il y a trop de composantes d'ordre différent qui interviennent pour sa composition, à moins que l'on arrive un jour à construire un modèle cognitif qui réussisse à les intégrer et les axiomatiser.

Reste posée une dernière question, celle des «typologies». S'il est possible d'établir des classements selon les niveaux et les critères que l'on vient de définir, c'est qu'il est possible d'établir des typologies. Mais quel est l'intérêt de construire des typologies ? Par qui et pour qui sont-elles établies ? Ces questions méritent d'être posées car elles se trouvent au cœur de toute analyse des discours : toute classification présuppose l'existence de catégories, mais en matière de discours les catégories n'ont pas (ne devraient pas avoir) de fondement ontologique ; seulement une valeur opératoire pour rendre compte d'autre chose que d'elles-mêmes. On pourrait en dire autant des catégories de la langue, mais celles-ci sont au moins soutenues par un imaginaire de systématité qui leur donne une allure de nature stable. Si donc une typologie doit être établie, il convient de se demander : (i) si elle classe des discours (et dans quel sens de ce terme) ou des textes ; (ii) si elle est destinée à rendre compte d'un phénomène socio-communicatif empirique —et dans ce cas la typologie n'est qu'une grille de lecture mouvante servant de repère (selon l'expression de Bakhtine)—, ou si elle se donne comme un principe de classement absolu, catégorisant et naturalisant les textes de manière définitive (qui n'a rêvé d'une telle taxinomie ?) afin de construire une machine à produire du texte (projet de l'intelligence artificielle) ; ou bien si elle a une finalité applicative pour par exemple proposer aux apprenants de langue maternelle ou de langue étrangère des modèles de « comment écrire, comment parler ». Voilà ouvert un vaste chantier.

OUVRAGES CITÉS

- Adam J.M., *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris Nathan Université, 1992.
- Bakhtine M., *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris, 1984.
- *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1984.
- Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1969.
- Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- Branca-Rossof S., “Les lettres de réclamation adressées au service de la redevance”, revue *Langage et société* n°81, 1997.
- “Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres”, revue *Langage et Société* n°87 (à paraître).
- “Types, modes et genres”, revue *Langage et Société* n°87 (à paraître).
- Bronckart J.P., “Aspects génériques, typiques et singuliers de l’organisation textuelle ; des actions aux discours”, in *Langage, théories et applications en FLE. Texte et compréhension*, revue *Ici et là* ; Association ADEF, Madrid, 1994.
- Caron J., *Précis de psycholinguistique*, PUF, Paris, 1989.
- Charaudeau P., “L’interview médiatique : qui raconte sa vie ?”, *Cahiers de sémiotique textuelle* 8-9, Université de Paris 10, 1986.
- “La chronique cinématographique. Faire voir et faire parler”, in *La Presse. Produit. Production. Réception*, Didier Erudition, Paris, 1988.
- *Grammaire du sens et de l’expression*, Paris, Hachette, 1992.
- “Le contrat du débat médiatique”, in *La télévision. Le débat culturel. «Apostrophes»*, Paris Didier Erudition, 1992.
- “La publicité, un genre discursif”, revue *Mscope* n°8, CRDP Versailles, septembre 1994.
- “Une analyse sémiolinguistique du discours“, revue *Langages* 117, Paris, Larousse, Mars 1995.
- “Les conditions d’une typologie des genres télévisuels d’information”, revue *Réseaux* n°81, Janvier-Février 1997, Paris, Cnet.
- *Discours d’information médiatique*, Ina-Nathan, Paris, 1997.
- Genette G., *Palimpsestes*, Paris, Le Seuil, 1982.
- Ghiglione R. et Charaudeau P., *Paroles en images et images de paroles*, Didier Erudition, Paris, 1999.
- Halliday M.A.K., “The functional basis of language”, in Bernstein D. (ed) *Class, codes and control*, vol.2, Routledge and Kegan Paul, London, 1973.
- “Dialogue with H. Parret”, in Parret H. (ed.), *Discussing language*, Mouton, La Haye, 1974.“
- Jakobson R., *Essais de linguistique générale*, Ed. de minuit, Paris, 1963
- Maingueneau D., Cossuta F., “L’analyse des discours constituants”, revue *Langages* n°117, Paris, Larousse, 1995.
- Richard J.F., “La représentation de l’action”, revue *Langages* n°100, Larousse, Paris, 1990.